

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="right">n° d'ordre 23107</p>
---	--	--

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Lotissement Le Belvédère : convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public

Dans le cadre du projet de construction d'un lotissement appelé Le Belvédère sur l'îlot B de la Zac des Villages du Golf par la SARL CDJM Promotion, la ville de Bressuire vend une partie des parcelles BR n° 14 et n° 161 à cette société.

Le projet de construction de la tranche n° 1 de ce lotissement prévoit l'aménagement d'espaces communs (voirie, cheminements piétons, espaces verts, emplacement poste de transformation).

Après aménagements de ces espaces communs par la SARL CDJM Promotion, il est prévu que ceux-ci soient intégrés dans le domaine public. Pour cela, la signature d'une convention entre la SARL CDJM Promotion et la Ville de Bressuire est nécessaire. Cette convention signée par la SARL CDJM Promotion sera jointe au Permis d'Aménager qui sera déposé fin juin 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame Le Maire ou son représentant, pour signer la convention ainsi que toute pièce se rapportant à celle-ci.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire,
Emmanuelle MENARD
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_107-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **20 JUN 2023**